



Bruges

Le 13/08/2025
DEC-2025-103
PTO/Centre juridique/KB.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20250813-DEC-2025-103-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2025

Publication : 18/09/2025

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire n°2025-PERM-90 en date du 13 mai 2025 reçu en Préfecture de la Gironde le 21 mai 2025 portant délégation de fonction à Frédéric GIRO, 1^{er} Adjoint au Maire, délégué à la culture, à l'animation de la ville, à la vie associative et aux finances,

CONSIDÉRANT que la municipalité a sollicité la **SAS SCENO PHOTO** dont le siège social est situé 97 rue Emile Combes à Bègles (33130), représentée par Madame Caroline GIRAUD en sa qualité de Présidente, pour une animation photobooth dans le cadre de la Fête des Familles 2025,

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** avec la SAS SCENO PHOTO (SIRET 821 156 361 00023) un contrat de prestations ayant pour objet une animation photobooth le 27 septembre 2025 à l'Espace Arc en Ciel, Rue Jean Claudeville à Bruges, dans le cadre de la Fête des Familles 2025,
- **De payer** à la SAS SCENO PHOTO sur présentation d'une facture, la somme de **821,75€ HT** soit **986,10€ TTC** (TVA 20%).

La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,



Frédéric GIRO